

Fiche d'inscription à la GARDERIE

SIFUP 123 soleil

1 impasse des terres Fortes

79100 SAINT LEGER DE MONTBRUN

Année scolaire 20 .. /20 ..

DOCUMENT à COMPLÉTER ET à REMETTRE à LA GARDERIE

Lieu de garderie : Groupe Scolaire 1.2.3. Soleil

Le(s) Enfant(s) à inscrire :

NOM - PRENOM	Date de Naissance	Classe	Utilisation du Service (cocher les jours de présence)							
			Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
			Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

	PÈRE (ou tuteur)	MÈRE (ou tuteur)
Nom-Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Portable		
E-mail		
Employeur		
Téléphone travail		

AUTRE PERSONNE à APPELER EN CAS D'INDISPONIBILITÉ DES PARENTS à LA SORTIE DE L'ENFANT

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, responsable légal de (des) 1' enfant(s) inscrit(s) sur la présente fiche de garderie autorise sa (leur) sortie de l'accueil périscolaire accompagné(s) des personnes dont les noms suivent:

Nom - Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant	Adresse complète

DISPOSITIONS EN CAS D'URGENCE

PERSONNE(S) à CONTACTER EN CAS D'URGENCE	
Nom - Prénom	Téléphone domicile ou travail

Je soussigné(e), Madame, Monsieur
responsable légal de(s) l'enfant(s)
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise le SIFUP 123 soleil et par
délégation, la ou les responsables de la garderie, à prendre en cas d'accident, toutes les
mesures d'urgence (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues
nécessaires par l'état de mon (mes) enfant(s).

Nom du médecin traitant.....

Adresse.....

Précautions particulières (allergies, santé, alimentation, activités, autres)

Nom - prénom de
l'enfant.....
.....
.....

Nom - prénom de
l'enfant.....
.....
.....

Nom - prénom de
l'enfant.....
.....
.....

ASSURANCE

Fournir une attestation d'assurance scolaire responsabilité civile.

PAIEMENT - FACTURATION

Le tarif de garderie est fixé par le comité syndical. Pour l'année 2018/2019 le tarif est le
suivant :

- Utilisation du service le matin : 1,80 €
- Utilisation du service le soir de 16h30 à 17h30 : 1,00 €
- Utilisation du service le soir de 17h30 à 18h30 : 1,00 €
- Après 18h30 heures, si l'enfant n'a pas été récupéré par ses parents, la gendarmerie sera
contactée et une amende de 20 € leur sera facturée.

Une facture mensuelle regroupant les différentes prestations (cantine garderie, transport
scolaire, ...) sera envoyée au domicile du représentant légal et pourra être réglée par
prélèvement automatique. Pour plus de renseignements contacter le secrétariat du SIFUP : 05-49-68-
04-90, sifup123soleil@orange.fr ou les lundi et mardi de 14h à 17h30 et les mercredi et vendredi de 9h
à 12h.

SIGNATURES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

A.....le/...../.....

Père (ou tuteur)

Mère (ou tuteur)

TOUT CHANGEMENT DE SITUATION OU DE TÉLÉPHONE DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT SIGNALÉ.